BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

## BODACC « A »

## Annonce n° 3497

## 74 – HAUTE-SAVOIE

## TRIBUNAL JUDICIAIRE DE THONON-LES-BAINS

## Extrait de jugement

*Date :* 16 octobre 2026.
Autre jugement et ordonnance.
RCS non inscrit.
**SDC LIEUDIT SOUS PLANTY.**
*Forme :* Syndicat de copropriété.
*Activité :* Non précisée.
*Adresse :* 3-11, rue de l'Annexion, 74100 Annemasse.
*Complément de jugement :* Désignation d'un administrateur provisoire articles 29-1 et suivants de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965. Par ordonnance de M. François BOURIAUD, Président du Tribunal Judiciaire de Thonon-les-Bains en date du 16 octobre 2026, la SCP AJ MEYNET & ASSOCIES, prise en la personne de Maître Robert Louis MEYNET et Maître Typhaine MEYNET, administrateurs judiciaires, sise : 2 avenue des Allobroges à Thonon-les-Bains (784100), a été désignée administrateur provisoire de la copropriété LIEUDIT SOUS PLANTY sise 3-11 rue de l'Annexion à Annemasse (74100). Conformément aux dispositions de l'article 62-18 du Décret n° 67-223 du 17 mars 1967, les créanciers sont avisés d'avoir à déclarer leurs créances à l'étude AJ MEYNET & ASSOCIES dans un délai de trois mois à compter de la présente publication. L'exigibilité des créances, autres que les créances publiques et sociales, ayant leur origine antérieurement à cette décision, est suspendue pendant une période de douze mois en application de l'article 29-3 de la loi n°65-557 du 10 juillet 1965. N° RG : 2026/134788